

Décision

Générale

colonial

Décision n° 967 PERSONNEL DES CADRES SPÉCIAUX DE MADAGASCAR

n° 967

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1946

Date de publication
10 août 1946

Date du numéro
31 août 1946

TEXTE INTÉGRAL

Les agents contractuels malgaches débarqués à la Côte française des Somalis le 3 août 1946 reçoivent les affectations suivantes : M. Razafiniary, Gouvernement. M. Ramananarivo (Edouard). Santé. M. Ranarijaona (Roger), Travaux publics. M. Ramanana (Georges). Travaux publics. M. Rakotoarijaona, Service judiciaire. M. Ravelonarivo, Cercle. M. Raza findragolo (Solo), Affaires éconoiniques. M. Ralison Rakotobe, P. T. T. M. Randriamampita, Trésor. M. Ralamboravaka, inscription maritime. L'agent contractuel Andrianarifetra Gabrich. précédemment affecté aux affaires éco nomiques est muté au service météorologique.